



REGLEMENT DU CIRCUIT :

- Est considéré « **membre du club** » toute personne à jour de sa cotisation annuelle.
- Est considéré « **membre bienfaiteur** » toute personne à jour de sa cotisation annuelle.
- Est considéré « **Officiel FFM** », toute personne à jour de sa licence d'officiel.
- Est considéré « Membre route » toute personne à jour de sa cotisation route.
- L'accès au circuit est interdit à toutes personnes non licenciées (amis, public, accompagnateurs, famille, ...). SANCTION IMMEDIATE (exclusion).
- Les horaires d'ouverture à l'entraînement qui ont été fixés doivent être scrupuleusement respectés. Il est interdit de rouler sur la plate-forme.
- Lors des entraînements, il est obligatoire que les pilotes respectent le sens de roulage et que les jeunes pilotes (65 cc et en dessous) roulent ensemble pour des raisons de sécurité évidentes.
- En cas de non-respect de la réglementation du circuit, ou du règlement intérieur, ou motif grave, tout pilote se verra exclu.
- Le terrain peut-être temporairement fermé pour réfection ou autres raisons.
- Une poubelle est mise à disposition dans la cabane de départ afin d'éviter l'abandon des ordures et autres détritiques sur le circuit ou sur la plate-forme.
- Concernant le bruit, des **contrôles sonores impromptus** pourront être effectués par un membre du bureau. Les pilotes étant contrôlés **supérieur à 94 db + 2** seront **exclus de l'entraînement de suite et ne seront acceptés qu'après réfection de leur échappement**. Il vous est donc fortement conseillé de rouler avec un réducteur de bruit pour les 4 temps.
- Les membres du bureau s'efforcent de rendre le circuit le plus agréable possible, veuillez à respecter les installations mises à votre disposition.

ATTENTION :

Pendant la période du 15 septembre au 31 janvier, aux alentours du circuit la chasse est autorisée.